

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt et le vingt six du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire (en visio-conférence).

Etaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle – ESCOMEL Sylvie

Messieurs GRENIER Joël – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul – JAMONAC Vincent – SABATIER René – LARGERON Joseph – Robert CELETTE – Jean-François ROUX –

Absentes excusées :

Mme CRESPE Anaëlle donne pouvoir à Mr GRENIER Joël

Mme BUTALI Carole-Anne

Secrétaire de séance : Valérie BERNE

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1) Participation à la taxe d'ordures ménagères

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, rappelle les participations aux taxes d'ordures ménagères :

- la taxe d'ordures ménagères relative à l'appartement situé 95, rue du 8 août 1944 : 109 €
- la taxe d'ordures ménagères relative au local situé 14 impasse des Acacias : 161 €
- la taxe d'ordures ménagères relative à l'appartement situé 89, rue des Bourbons : 85 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de ces sommes.

2) Revalorisation indiciaire des contrats à durée indéterminée

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que nos deux agents contractuels en contrat à durée indéterminée ne peuvent bénéficier de l'évolution normale de la carrière comme les fonctionnaires titulaires de la fonction publique territoriale. Afin de palier à ce manque et considérant les résultats de ces personnes, Monsieur le Maire propose que ces deux adjoints techniques en CDI soit rémunéré à l'indice brut 376 – indice majoré 346 et ceci à partir du 26 octobre 2020. A l'unanimité.

3) Rétrocession à la commune d'une concession d'une case dans le columbarium

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mr Jaubert de Beaujeu François qui souhaite rétrocéder à la commune la case n°7 qu'il a acheté en 2011, à titre onéreux.

Cette case de columbarium a été acquise le 24 novembre 2011 pour une durée de 30 ans, pour la somme de 590 € hors taxes. Cette concession est libre de toute occupation.

Il convient donc de se prononcer sur le remboursement de la somme de 276,42 € représentant les deux tiers du prix de la concession de columbarium, diminué du temps d'utilisation, c'est-à-dire

jusqu'au 31 octobre 2020. Le troisième tiers restant acquis au Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Afin de donner satisfaction au concessionnaire, Monsieur Sabatier demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le remboursement de la somme sus mentionnée et d'autoriser Monsieur le Maire à en signer l'acte correspondant. La dépense sera inscrite au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce remboursement et charge Monsieur le Maire d'établir un mandat administratif au nom de Mr Jaubert de Beaujeu François et de signer tout document se rapportant à cette affaire.

4) Convention avec le Syndicat des Eaux

Il avait été convenu que le Syndicat des Eaux participait à la réalisation de la voirie entre le réservoir d'eau de Combes et la rue « Corniche de la Cigale ». Il convient de rédiger et signer une convention pour finaliser cette opération. A l'unanimité.

5) Contrat à durée déterminée – Mme Garin Maryse

Mr le Maire explique au conseil municipal que le nombre d'enfants présents à la cantine est cette année très important. Il convient pour pouvoir surveiller correctement les enfants d'embaucher une personne supplémentaire. Mme Maryse Garin étant retraitée de la mairie et disponible, il propose donc sa candidature.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a embauché Mme Maryse Garin qui sera payé au SMIC en vigueur, et selon le temps travaillé et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020 / 2021.

6) Décision modificative n° 02

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes :

BUDGET PRINCIPAL : « ouverture de crédits »

Fonctionnement :

Dépenses :

Compte 739223 « fonds de péréquation des ressources... »+ 841,00 €

Recettes :

Compte 73111 « taxes foncières et habitations »+ 841,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la présente décision budgétaire modificative n°02.

7) Reversement subvention du Département

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de reverser au Sou des Ecoles une subvention de 1 092 € perçue en 2019 du Département pour le financement de la classe de découverte. Les crédits nécessaires seront pris au compte 6574.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à reverser cette subvention.

8) Vidéosurveillance

La vidéosurveillance a pour objectif de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens, de sécuriser les bâtiments communaux et espaces publics, objets de dégradations.

Le public est informé par la mise en place de panneaux ou d'affiches sur les lieux couverts par le dispositif.

Avant de s'engager dans cette démarche, il est proposé d'engager un audit de sûreté par le référent de la gendarmerie afin de définir les points stratégiques pour les emplacements des caméras en cohérence avec les communes voisines (Boulieu-les-Annonay, Savas et Saint-Marcel-les-Annonay).

9) Acquisitions terrains

La délibération prise en conseil municipal le 02 juin comportait une erreur ; il convient de la reprendre. L'acquisition porte sur la parcelle A ?????????????? détachée de la parcelle A 2828 pour une superficie de 63 m² au prix de 630 €

Joël GRENIER, adjoint, est mandaté pour signer pour le compte de la mairie ces acquisitions établies par l'étude de Maître Serve à Félines

10) Questions diverses

Conteneurs : Une réunion est prévue avec les services d'Annonay Rhône Agglo pour implanter le dispositif au Pelou pour les résidents du lotissement le Swing.

Lotissement Paquet : les eaux pluviales issues des maisons situées en amont de la voirie, se dispersaient sur la chaussée, la commune a entrepris leur canalisation pour les rassembler dans l'exutoire effectué par le lotisseur. Le support Orange a été enlevé. Les travaux seront complétés par un bicouche.

Etablissement Français du Sang : Le président de l'amicale des donneurs de sang nous interpelle et nous informe que pour le deuxième semestre 2021 ; la fermeture de la maison du don vient d'être annoncée par l'établissement français du sang (EFS). 3498 dons par 1750 donneurs ont été collectés en 2019. L'EFS envisage d'organiser une fois par mois des collectes. Cette nouvelle organisation va inévitablement réduire le nombre de poches collectées et ce choix de l'EFS est incompréhensible eu égard aux perpétuels appels aux dons diffusés par les réseaux de communication. La maison du don d'Annonay, le seul et unique point de collecte en Ardèche va disparaître. Le conseil municipal s'insurge contre cette orientation et s'associera à toute démarche pour maintenir l'EFS présent sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo.

Course du sentier botanique : compte tenu de la situation sanitaire, Annonay Triathlon n'est pas en mesure d'organiser les courses du sentier botanique, l'épreuve 2020 est annulée.

Participation citoyenne : le capitaine Rollet et l'adjudant chef Franck Artaud ont organisé une réunion avec les référents de Saint-Clair, membres du dispositif « participation citoyenne ».

Quartier Macheloup : Des acquisitions et régularisations foncières sont en cours. Un mur sera « écorné » par les employés communaux pour donner plus de visibilité. A terme des places de stationnement seront implantées à l'entrée Ouest.

Prévention incendie : Pour 2020 et 2021, les services de la Préfecture ont choisi St-Clair et des communes voisines pour engager une opération de prévention et mettre en œuvre l'arrêté départemental. En zone A (agricole) ou N (naturelle), il revient au propriétaire d'une maison d'entretenir 50 mètres autour de sa construction qu'il soit propriétaire ou non des parcelles alentours. Les services ont établi une liste d'administrés concernés ; ils seront informés par le maire, un deuxième courrier « avertissement » est prévu courant mai, juin. Le SDIS et l'ONF sont mandatés pour faire respecter le dispositif. L'amende encourue est dans un premier temps de 135 €. En zone U (urbanisé) ; l'entretien incombe au propriétaire du foncier.

Repas des aînés : Initialement prévu le 21 novembre, celui-ci est annulé en raison de la situation sanitaire.

Cérémonie du 11 novembre : celles-ci auront lieu à 10 h 30 à Savas et à 11 h à Saint-Clair. Par contre, seuls y assisteront le comité FNACA et quelques élus.

RD 820 - Cheminement piétons - voie douce : un appel à projet « continuité cyclable » est proposé pour aider au financement de voies douces. Le projet situé sur le territoire de la commune de Saint-Clair pourrait être éligible. Il convient de faire acte de candidature. La commune est accompagnée par la Direction des Routes, le Département et Annonay Rhône Agglo pour ce dossier.

Hommage à Samuel PATY : La municipalité de Saint-Clair s'associe pleinement et entièrement aux hommages rendus à Samuel PATY et affirme son vif soutien à sa famille ainsi qu'au monde enseignant.

La séance est levée à 19 h 30.